

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil neuf, le 13 octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
6 octobre 2009

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procuration : 3
Votes : 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13 OCTOBRE 2009

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, DELAIR Patrick, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, DELABRE Éric, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

MISTRAL Christiane a donné procuration à MISTRAL Christelle

MIGNOT Brigitte a donné procuration à LEYDET Michel

NIETO Corinne a donné procuration à POURTIER Yvette

Excusées : BASNEL Françoise, CHOMETTE Aurélie, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.
Les comptes-rendus des conseils municipaux du 7 juillet 2009 et du 8 septembre 2009 sont adoptés à l'unanimité.
Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Marchés – contrats

1.1. Crèche : délégation de service public

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La réflexion porte sur la possibilité de changement du mode de gestion de la crèche. Un cahier des charges a été établi et une consultation a été lancée selon la procédure de délégation de service public.

Les candidatures étaient reçues jusqu'au 7 septembre 2009 à 16H30. La commission DSP s'est réunie le 8 septembre à 17 H pour examiner les candidatures reçues.

9 organismes ont fait acte de candidature : Défi Crèche, People and baby, Petits Petons, ADMR 13, Maison Bleue, Tout Petit Monde, Loisir Education et Citoyenneté Grand Sud, Crèches de France et Babilou. La commission a écarté deux candidatures Petits Petons et loisir Education, ne présentant ni une expérience significative dans la gestion des crèches, ni les moyens techniques et financiers garantissant la continuité du service public.

Un cahier des charges a été adressé aux 7 candidats retenus pour présenter une offre de gestion. La date limite de réception des offres est fixée au 9 octobre 2009 à 15 H et une réunion de la commission d'ouverture des plis de cette délégation est programmée le 9 octobre à 16 H.

Sur les 7 candidats retenus, 4 ont répondu. La commission a examiné selon le cahier des charges les offres qui ont été faites et en particulier : les références, l'organisation envisagée (contact, règlement intérieur, projet pédagogique), les propositions d'organigramme du personnel et le type de contrats proposés et le budget prévisionnel qui selon les projets sollicite une participation communale de 22 000 € à 128 000 €.

Monsieur le Maire demande au groupe de travail d'analyser plus dans le détail les offres reçues, d'établir une synthèse des points positifs et négatifs de chacun et d'examiner les propositions financières sur 2 ou 3 années car c'est un élément crucial. Il faut tenir compte également de la capacité du candidat à gérer sur le long terme et à assurer la continuité du service public. Enfin il faut être vigilant sur le type et le nombre de contrats proposés au

personnel en poste.

Une nouvelle réunion du groupe de travail doit être programmée afin de mieux examiner et comparer les offres et d'en dresser une synthèse.

1.2. Marché du logement gardien

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Une consultation était en cours pour les travaux de construction d'un logement gardien de 102 m². 9 lots étaient proposés. Le coût des travaux était estimé à 128 000 € HT par le Cabinet TORTEL :

- lot 1 gros œuvre : 50 000 €
- lot 2 couverture charpente : 10 000 €
- lot 3 cloisons isolation : 12 500 €
- lot 4 menuiseries : 13 000 €
- lot 5 carrelage faïence : 9 500 €
- lot 6 électricité chauffage : 15 000 €
- lot 7 plomberie : 6 500 €
- lot 8 traitement des façades : 6 000 €
- lot 9 peinture : 5 500 €

Les offres reçues et détaillées dans le tableau ci-après ont été examinées par le Cabinet TORTEL qui n'a décelé aucune erreur ni anomalie.

Entreprise	Adresse	CP	Commune	n°lot	Intitulé lot	HT	TTC
Sarl REBOUL	29, avenue du Foirail ZA du Cabrau	13310	ST-MARTIN-DE-CRAU	1	Gros-œuvre	49 616,00 €	59 340,74 €
CDF Constructions	208, chemin de l'Hôpital	13160	CHÂTEAURENARD	1	Gros-œuvre	61 821,50 €	73 938,51 €
SODITRA	21, av Etienne Martelange	84000	AVIGNON	1	Gros-œuvre	77 104,00 €	92 216,38 €
Sarl REBOUL	29, avenue du Foirail ZA du Cabrau	13310	ST-MARTIN-DE-CRAU	2	Charpente couverture	9 959,00 €	11 910,96 €
CDF Constructions	208, chemin de l'Hôpital	13160	CHÂTEAURENARD	2	Charpente couverture	15 654,00 €	18 722,18 €
Sarl REBOUL	29, avenue du Foirail ZA du Cabrau	13310	ST-MARTIN-DE-CRAU	3	Cloisons isolation	12 070,00 €	14 435,72 €
Sarl PMJP	21/23 rue Pierre Semard	84000	AVIGNON	3	Cloisons isolation		
Menuiserie PONCON	ZAC les Moutouses	13630	EYRAGUES	4	Menuiseries	12 277,00 €	14 683,29 €
SEE Menuiserie MOINE	ZA Le Colombier	13150	BOULBON	4	Menuiseries	13 566,00 €	16 224,94 €
Sarl Menuiserie MASSIRE	Chemin de Parafin	30300	BEAUCAIRE	4	Menuiseries	16 150,00 €	19 315,40 €
Menuiserie GAUZARGUES	Chemin des Moines	13200	ARLES	4	Menuiseries	16 825,20 €	20 122,94 €
Sarl REBOUL	29, avenue du Foirail ZA du Cabrau	13310	ST-MARTIN-DE-CRAU	5	Carrelage faïence	9 163,00 €	10 958,95 €
Sarl Entreprise MAYEN	185 bis, rue Carreterie	84000	AVIGNON	6	Electricité chauffage	14 883,00 €	17 800,07 €
ARNAUD PC 2	16, rue Joseph Thorret ZI du Tubé Nord	13800	ISTRES	7	Plomberie	6 372,00 €	7 620,91 €
Sarl REBOUL	29, avenue du Foirail ZA du Cabrau	13310	ST-MARTIN-DE-CRAU	8	Traitement des façades	5 698,00 €	6 814,81 €
Entreprise LAUGIER	ZAC de Beaugard BP 80	84150	JONQUIERES	8	Traitement des façades	5 772,30 €	6 903,67 €
Sarl Façades Contemporaines	91, rue de Bucarest	13300	SALON-DE- PROVENCE	8	Traitement des façades	6 234,00 €	7 455,86 €
RFM	ZA Lavalduc Allée Jean Perrin	13270	FOS-SUR-MER	8	Traitement des façades	7 370,00 €	8 814,52 €
CDF Constructions	208, chemin de l'Hôpital	13160	CHÂTEAURENARD	8	Traitement des façades	8 430,00 €	10 082,28 €
Sarl DESMET Christophe	498, av du 8 Mai	13630	EYRAGUES	9	Peinture	5 377,00 €	6 430,89 €
BC PEINTURES	4, rue Jean Althen	84000	AVIGNON	9	Peinture	5 392,15 €	6 449,01 €
SE Ent. LAGARDE	704 D, chemin du Grand Quartier	13160	CHÂTEAURENARD	9	Peinture	5 966,00 €	7 135,34 €
RFM	ZA Lavalduc Allée Jean Perrin	13270	FOS-SUR-MER	9	Peinture	6 210,00 €	7 427,16 €
TOTAL Moins Disant						125 415,00 €	149 996,34 €

Il est proposé de retenir les offres suivantes pour un montant total de 125 415 € HT, soit 149 996,34 € TTC :

- Sarl REBOUL : lot 1 Gros œuvre, lot 2 couverture charpente, lot 3 cloisons isolation, lot 5 carrelage faïence et lot 8 traitement des façades ;
- Menuiserie PONÇON : lot 4 menuiseries ;
- Sarl MAYEN : lot 6 électricité chauffage ;
- ARNAUD PC2 : lot 7 plomberie ;
- Sarl DESMET : lot 9 peinture.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises indiquées.

Pour les missions de bureau de contrôle L (solidité des ouvrages) et SPS coordination des travaux, une consultation a été lancée au mois d'août.

Pour la mission de contrôle L, les offres reçues :

entreprises	Adresse	CP	Commune	montant HT	montant TTC
SOCOTEC	18 boulevard Saint Michel	84000	AVIGNON	2 137,50 €	2 556,45 €
BUREAU VERITAS	Centre d'Affaires Le Laser 185 allée de Vire Abeille	84130	LE PONTET	1 260,00 €	1 506,96 €
SUD EST PREVENTION	1834 route d'Avignon	84320	ENTRAIGUES	2 900,00 €	3 468,40 €

Pour la mission SPS, les offres reçues

entreprises	adresse	CP	Commune	montant HT	montant TTC
SOCOTEC	18 boulevard Saint Michel	84000	AVIGNON	1 200,00 €	1 435,20 €
JL EXPERTISE	4bis, Rue du Tilleul	84370	BEDARRIDES	2 299,00 €	2 749,60 €
BUREAU VERITAS	Centre d'Affaires Le Laser 185 allée de Vire Abeille	84130	LE PONTET	1 950,00 €	2 332,20 €

Il est proposé de retenir, pour la mission de contrôle L, Bureau VERITAS pour un montant de 1 506,96 € TTC et pour la mission SPS, la SOCOTEC pour un montant de 1 435, 20 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces choix.

Une réunion avec les entrepreneurs sera organisée pour programmer le début des travaux.

M. TROUSSEL précise que l'aménagement de la cuisine : équipement et installation doit être étudiée.

En réponse à M. GOLFETTO, il est précisé que le logement gardien n'entre pas dans la démarche du développement durable mais que cette réflexion est envisagée pour le futur projet de restaurant scolaire.

1.3. Acquisition d'un véhicule 3,5T

Rapporteur : Patrick DELAIR

Une consultation a été menée pour l'acquisition d'un véhicule 3,5 tonnes 130 chevaux, équipé d'une benne plateau, de roues jumelées à l'arrière, d'un crochet remorque et du kit de signalisation travaux (barre de toit avec panneau).

4 offres ont été reçues :

- UGAP / master BB Confort (Renault) pour 25 857,52 € TTC ;
- Group Grim / Ford 350 MJ et benne Andra pour 28 796,73 € TTC ;
- Renault Trucks / Mascott 130 pour 33 064,40 € TTC ;
- IVECO / Daily 35 C 13 pour 34 361,08 € TTC.

Les deux premières offres, UGAP et Group Grim, ont été écartées car les véhicules proposés sont de la gamme au dessous, pouvant supporter un poids en charge moins important.

Il est donc proposé de retenir l'offre de Renault Trucks pour un montant de 33 064,40 €

comprenant l'immatriculation du véhicule, carte grise et la reprise du véhicule Ford.
Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de Renault Trucks aux conditions ci-dessus.

2. Urbanisme – Voirie – réseaux

2.1. Révisions et modification du POS

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil a autorisé 3 révisions simplifiées du POS et une modification.

Les révisions :

- Réaliser un projet d'intérêt général dans le secteur des chênes verts afin de permettre l'aménagement d'un bassin de rétention et la réalisation de lots en accession à la propriété ;
- étendre la zone NAE3 pour les opérations d'aménagement ou de construction conformes à la vocation du secteur affecté au quai de transfert des déchets et à la déchetterie ;
- aménager le secteur NAE2, La Fauvette, en secteur UD1a.

La modification

- permettre la création ou l'extension d'établissements d'enseignement et de formation en zone NC du POS, sans limitation de surface, mais en lien avec la nature agricole de la zone ;
- réglementer un sous-secteur de la zone UD afin de permettre le développement de logements pour personnes âgées ;

La réunion des partenaires associés a été programmée le 29 septembre dernier. Différentes questions ont été soulevées notamment par la DDE, la DDASS et le CAUE :

- des projets d'aménagement urbain doivent venir compléter ces mutations du POS ;
- nécessité de réaliser le nouveau captage d'eau et les périmètres de protection avant la réalisation de nouvelles constructions sur les différents sites.

Une réunion d'information des habitants s'est tenue le 7 octobre 2009, à 19 H Salle Lagnel. Après la présentation des projets les échanges ont porté sur le quartier de la Fauvette. Deux inquiétudes ont été relayées : la vitesse excessive de la circulation avenue Max Dormoy et l'inondabilité de la zone. Il a été précisé que ces deux phénomènes sont déjà intégrés au programme.

L'enquête publique a débuté le lundi 12 octobre 2009 et se déroulera jusqu'au vendredi 13 novembre 2009 inclus. Mme Monique SALOMON, Commissaire Enquêteur, reçoit le public en Mairie d'Eyragues, les jours et heures suivants :

- mardi 13 octobre 2009 de 14 H à 17 H ;
- vendredi 23 octobre 2009 de 9 H à 12 H ;
- mercredi 28 octobre 2009 de 14 H à 17 H ;
- vendredi 6 novembre 2009 de 9 H à 12 H ;
- lundi 9 novembre 2009 de 14 H à 17 H.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

2.2. Nouveau captage d'eau

Rapporteur : Patrick DELAIR

La commune doit mettre en place des périmètres de protection des points de prélèvement

d'eau destinée à la consommation humaine. Le captage actuel, près de la CCRAD, ne permet pas de satisfaire à cette obligation. Un nouveau forage pourrait être installé sur les terrains de sports et être relié au réseau de distribution par la canalisation en DN 300 située le long de la route de Graveson qui serait alors utilisée en refoulement distribution sur environ 450 m.

En 2003, la commune avait confié au cabinet SIEE une étude d'avant projet sommaire d'alimentation en eau potable d'Eyragues. Deux alternatives étaient proposées :

- L'interconnexion du réseau communal à celui du SIVOM Durance Alpilles qui dessert l'extrême partie Est de la commune depuis Noves ;
- L'installation d'un nouveau captage.

Les négociations n'avaient pu aboutir avec le SIVOM Durance Alpilles qui demandait une contribution financière très importante aussi bien pour les usagers (forte augmentation du prix de l'eau) que pour la commune qui financerait seule les équipements, y compris la modernisation de leur station de pompage.

Enfin, une première estimation financière de la constitution d'un nouveau forage vers le stade s'établissait à 370 000 €.

Une première analyse des eaux de la nappe située vers le stade a été réalisée en 2005 par M. GRAVOST, hydrogéologue de la DDASS, qui avait émis un avis favorable sur le site choisi. Il proposait la réalisation d'un forage de reconnaissance.

Il convient de relancer ce dossier et autoriser la consultation de bureaux d'études chargés de la définition précise du projet de captage et de la réalisation des documents administratifs d'autorisation de ce nouvel équipement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la relance de ce dossier.

2.3. Revêtements : marché à bons de commande

Rapporteur : Patrick DELAIR

La commune a conclu en 2007 un marché à bons de commande qui prévoit un montant minimum et un montant maximum des travaux à réaliser par année ; ce marché pouvant être renouvelé au maximum 3 fois. Pour 2007, le montant des travaux de revêtements et de réfection de voirie devait être compris entre 350 000 € et 900 000 €; puis avec un minimum de 50 000 € à 200 000 € pour les années 2008 et 2009. Le marché à bons de commande a été attribué à la société APPIA – EIFFAGE.

Au titre des travaux 2009, il est proposé de réaliser :

- Voirie et trottoir du Clos des Plaines ;
- Draille de Bourtineau et parking des tennis ;
- Chemin du Mas de Peyron ;
- Réfection des allées du cimetière ;
- Réfection trottoir avenue du 11 novembre ;

Le programme d'enrobés s'élève à 244 834,62 € HT, soit 292 822,20 € TTC.

Le Conseil autorise à l'unanimité ces travaux de réfection des voiries pour un montant de 292 822,20 € TTC au titre des travaux 2009.

Michel Gavanon intervient en soulignant qu'il est vraiment nécessaire d'entretenir les réseaux et les voiries et établir un plan de réfection sur plusieurs années. Yvette Pourtier signale qu'il faudrait rénover le trottoir de l'avenue du 8 mai 1945 qui mène au Clos Serein.

2.4. Travaux hydrauliques : Syndicat des Vidanges

Rapporteurs : Max GILLES – André RICARD

Les travaux prévoient le confortement et la sécurisation des berges du Réal sur 95 mètres

linéaires par la confection d'un radier en fond de lit et l'installation d'ailes préfabriquées en béton d'une hauteur de 2 mètres. Il s'agit de conforter la berge qui soutient le CD 30, avenue Pasteur.

Le second chantier concerne la reprise de la vidange du bassin de Rollinde avec mise en place d'une canalisation au diamètre adapté et la confection d'un entonnement en béton et installation d'une vanne. Lors des fortes pluies l'évacuation du bassin, mieux dimensionnée, ne sera plus obstruée.

Le Conseil Municipal prend bonne note des travaux hydrauliques prévus sur la commune.

3. Affaires administratives et financières

3.1. Rapport d'activité 2008 CCRAD

Rapporteur : Max GILLES

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes a adressé le rapport retraçant l'activité de l'année 2008, accompagné du Compte Administratif.

Ce rapport de la CCRAD fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend bonne note des précisions apportées à ce rapport.

3.2. Dépenses enfance

Rapporteur : Michel LEYDET

Monsieur le Maire souhaite communiquer aux membres du Conseil les charges supportées par la commune pour les actions en faveur des enfants et jeunes d'Eyragues.

BUDGET COMMUNAL	3 867 738,83
BUDGET ENFANCE	993 180,17
%	25,68%

	DEPENSES	RECETTES	PART.COMMUNALE	COUT UNITAIRE	PART COMMUNE	
CANTINE	247 980,34	114 991,35	132 988,99	6,27 €	3,36 €	par repas
CENTRE AERE	100 543,29	49 013,58	51 529,71	153,97 €	78,91 €	par enfant
CRECHE	316 677,74	274 665,70	42 012,04	4,90 €	0,65 €	parenfant/H
				12 667,11 €	1 680,48 €	par place
MATERNELLE	181 855,08	0,00	181 855,08	1 271,71 €	1 271,71 €	par élève
PRIMAIRE	127 790,15	0,00	127 790,15	536,93 €	536,93 €	par élève
GARDERIES+VACANCES	11 043,57	13 707,73	-2 664,16			
SUBVENTIONS AUX ECOLES	7 290,00	0,00	7 290,00	19,13 €	19,13 €	par élève
	993 180,17	452 378,36	540 801,81			

Monsieur le Maire précise que les chiffres présentés ne comprennent pas les investissements ni le car scolaire municipal. Il souligne toutefois que les dépenses pour les enfants de la commune sont importantes.

M. ROSELLO s'étonne de la forte augmentation de la participation communale pour le centre aéré. M. TROUSSEL répond que certaines recettes ne sont encaissées que dans le courant de l'année suivante (CAF par exemple) et n'apparaissent donc pas dans le tableau présenté.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations et remarques.

3.3. Subvention ECTE

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La commune participe au financement du poste de l'agent d'accueil employé par l'Espace

Culture et Tourisme Eyraguais. Bénéficiaire d'un contrat aidé par l'État, la mairie finance les charges salariales et patronales non remboursées par l'ASP (agence de services et de paiement).

Le Conseil Municipal du 3 février 2009 avait autorisé l'attribution d'une avance de subvention de 1 500 € versée à l'association Espace Culture et Tourisme Eyraguais afin de participer aux charges de personnel.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant total de la participation communale pour le contrat en cours, pour la période allant de juin à décembre 2009, soit un montant de 3 500 € pour 26 heures + 6 heures hebdomadaires.

3.4. Personnel

Rapporteurs : Max GILLES - Marc TROUSSEL

Une réunion de rappel des consignes de travail s'est déroulée avec l'ensemble du personnel municipal le lundi 12 octobre à 17 H.

Monsieur le Maire, Monsieur TROUSSEL et Monsieur TERRIE ont rappelé les droits mais aussi les devoirs et obligations du personnel municipal.

Le Conseil Municipal prend bonne note des précisions apportées sur cette réunion.

4. Questions diverses

• Solidarité, aide aux personnes

Yvette POURTIER fait un compte rendu des deux principales activités dont elle a mené les actions :

Grippe A H1/N1 : les informations qui sont communiquées en Mairie par les divers organismes concernés sont diffusées sur le panneau électronique. Une réunion avec le Club du Roudelet a été organisée et le plan de poursuite d'activités envoyé en Sous-Préfecture.

Don d'organes : la conférence organisée à la Salle des Fêtes a été très intéressante : interventions des spécialistes très complètes pour un public de qualité.

• CCAS

Louis ROSELLO informe que le CCAS s'est réuni fin septembre. Il y a beaucoup de travail qui s'effectue avec plaisir. A l'approche des fêtes de fin d'année, il se pose la question de maintenir aux personnes de 70 ans le colis de fin d'année, ce qui fait passer les bénéficiaires de 550 en 2008 à 600 en 2009. Le budget alloué sera en totalité dépensé.

Le Conseil souhaite que la limite de 70 ans soit maintenue et ne soit pas relevée à 75 ans.

• Tourisme

Odile POUJOL précise qu'un repérage du chemin de la transhumance va être effectué pour vérifier le balisage et la signalétique.

• Communication

Michel GAVANON annonce que sa commission lance les démarches pour le prochain bulletin municipal qui devrait paraître en janvier. Le panneau d'information fonctionne bien et Aurélie CHOMETTE fait un gros travail. Proposition est faite d'organiser une journée « découverte » pour le site internet pour ceux qui ne le connaissent pas encore. Il serait aussi utile d'éditer un petit guide des activités (commerçants et artisans du village) et des services proposés pour les nouveaux arrivants.

- **La Poste**

Rémy GOLFETTO demande s'il ne serait pas nécessaire d'intervenir pour la remise en état des locaux afin de permettre leur réouverture rapidement.

- **Personnel**

Marc TROUSSEL informe que le recrutement d'une personne en contrat aidé est en cours pour le poste de l'accueil. Les candidatures des personnes éligibles vont être examinées puis elles seront contactées pour un entretien.

- **Comité des Fêtes**

Pierre PANCIN organise la désormais traditionnelle soirée des remerciements de sa commission à tous les participants à la préparation des fêtes et manifestations du village. Cette année ce sera une soirée « Cabaret » qui se déroulera le samedi 14 novembre. Il annonce également la préparation du réveillon.

- **Associations**

L'Association Témoignage et Patrimoine organisent une exposition sur le thème du corso à la Salle Baudile Lagnel du 16 au 18 octobre. Une invitation est adressée à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.